

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT PUBLIC APPROFONDI</p> <p style="text-align: center;">MASTER 1^{ère} Année (M1)</p> <p style="text-align: center;">Responsable Pédagogique : Anne RAINAUD</p>	<p style="text-align: center;">Année Universitaire 2019-2020</p>
--	--	---

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignements (UE) capitalisables, et sont dispensés sous forme de Cours Magistraux (CM) et/ou de Travaux Dirigés (TD). Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les UE du semestre. Le choix des matières de TD est opéré pour les 2 semestres au moment de l'inscription pédagogique.

La demande de **dispense d'assiduité aux TD** doit se faire auprès du bureau pédagogique, avant le début des TD et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

Semestre 1

UE 1 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements en CM :

- *Droit constitutionnel approfondi 1*
- *Droit des collectivités territoriales.*

UE 2 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements, *Droit public économique* en CM + *Droit des services publics 1* composé d'un CM+TD.

UE 3 : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Contentieux administratif* composé d'un CM+TD.

UE 4 : les étudiants doivent suivre le TD d'*Anglais*.

UE 5 : les étudiants doivent suivre 1 enseignement optionnel en CM à choisir parmi :

- *Contentieux de l'Union européenne*
- *Fiscalité européenne*
- *Politique comparée.*

Semestre 2

UE 1 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements en CM :

- *Droit constitutionnel approfondi 2*
- *Droit administratif de la sécurité intérieure.*

UE 2 : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Droit des services publics 2* composé d'un CM+TD.

UE 3 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements, *Droit de l'urbanisme* composé d'un CM+TD + *Droit administratif de l'environnement* en CM.

UE 4 : les étudiants doivent suivre le TD d'*Anglais*. Ils peuvent effectuer un stage, d'une durée de 2 mois maximum, encadré par un tuteur d'entreprise et un tuteur enseignant. Il donne lieu à un rapport de stage sans soutenance remis au responsable du M1. A défaut de stage, l'étudiant rédigera un mémoire sans soutenance sous l'autorité du responsable du M1.

UE 5 : les étudiants doivent suivre 1 enseignement optionnel en CM à choisir parmi :

- *Droit international et européen des Droits de l'Homme*
- *Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie*
- *Taxes foncières et contribution économique territoriale.*

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque UE, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque UE, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre de la spécialité Droit Public Approfondi est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les UE. Les semestres se compensent entre eux. Les UE se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les UE acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les UE acquises.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation des 2 semestres de M1, ou par compensation entre les 2 semestres du M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est \geq à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus).

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales doubler. La note de Contrôle Terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un 0/20.

Article 8 : Nature et durée des épreuves (cf. tableau ci-dessous)

Semestre 1

UE 1 : Les étudiants subiront 1 oral en *Droit des collectivités territoriales*. Une note de Contrôle Continu (CC) sera attribuée au *Droit constitutionnel approfondi 1*.

UE 2 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite de 3 heures + un CC en *Droit des services publics 1* et 1 oral en *Droit public économique*.

UE 3 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite de 3 heures et obtiendront une note de CC en *Contentieux administratif*.

UE 4 : Une note de CC sera attribuée à l'*Anglais*.

UE 5 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite ou 1 oral, en fonction de la matière choisie et de ses modalités d'évaluation.

Semestre 2

UE 1 : Les étudiants subiront 1 oral en *Droit administratif de la sécurité intérieure*. Une note de CC sera attribuée au *Droit constitutionnel approfondi 2*.

UE 2 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite de 3 heures et obtiendront une note de CC *Droit des services publics 2*.

UE 3 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite de 3 heures et obtiendront une note de CC en *Droit de l'urbanisme*. Une note de CC sera également attribuée au *Droit administratif de l'environnement*.

UE 4 : Une note de CC sera attribuée à l'*Anglais*.

UE 5 : Les étudiants subiront 1 oral.

Article 9 : Contrôle continu et contrôle terminal

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.). La présence aux TD est obligatoire (cf article 7 du présent règlement pédagogique).

Le contrôle terminal est une épreuve qui a lieu en fin de semestre selon le calendrier universitaire voté.

Article 10 : Bonus facultatifs (Bonus sport ou bonus engagement)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

L'ACCÈS AU MASTER 1 EST SOUMIS À CANDIDATURE.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 1 (B. 112 bis)

Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1 – Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25

Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE 1 : FONDAMENTAUX DU DROIT PUBLIC INTERNE 1	1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- CM Droit constitutionnel approfondi 1			/20	1		
- CM Droit des collectivités territoriales	oral	/20		1		
UE 2 : ACTION ADMINISTRATIVE 1	1 ORAL + 1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires dont un avec TD :						
- CM Droit public économique	oral	/20		1		
- CM Droit des services publics 1	écrit de 3h	/20		1		
- TD Droit des services publics 1			/20	0,5		
UE 3 : DROIT DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD :						
- CM Contentieux administratif	écrit de 3h	/20		1		
- TD Contentieux administratif			/20	0,5		
UE 4 : ANGLAIS (PPR)			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 élément obligatoire :						
- Langue anglaise			/20	1		
UE 5 : MATIÈRE UNIQUE À OPTION	1 ÉCRIT ou 1 ORAL				/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement optionnel (CM) au choix parmi :						
- CM Contentieux de l'Union Européenne	écrit de 2h					
- CM Fiscalité européenne	oral	/20		1		
- CM Politique comparée	oral					
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30
SEMESTRE 2						
UE 1 : FONDAMENTAUX DU DROIT PUBLIC INTERNE 2	1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- CM Droit constitutionnel approfondi 2			/20	1		
- CM Droit administratif de la sécurité intérieure	oral	/20		1		
UE 2 : ACTION ADMINISTRATIVE 2	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD :						
- CM Droit des services publics 2	écrit de 3h	/20		1		
- TD Droit des services publics 2			/20	0,5		
UE 3 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires dont un avec TD :						
- CM Droit de l'urbanisme	écrit de 3h	/20		1		
- TD Droit de l'urbanisme			/20	0,5		
- CM Droit administratif de l'environnement			/20	1		
UE 4 : PPR	1 RAPPORT ou MÉMOIRE		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	9
2 éléments obligatoires :						
- Langue anglaise			/20	1		
- Mémoire ou stage	Mémoire ou rapport		/20	1		
UE 5 : MATIÈRE UNIQUE À OPTION	1 ORAL				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement optionnel (CM) au choix parmi :						
- CM Droit international et européen des Droits de l'Homme	oral					
- CM Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	oral	/20		1		
- CM Taxes foncières + Contribution économique territoriale	oral					
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30
TOTAL ANNÉE					/20	60